



Ouagadougou, le

16 JUIL 2018

N°2018 - _____ /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

M/0121

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants des **Classes Préparatoires** admis dans les Grandes Ecoles et dans les écoles d'Ingénieurs qu'ils peuvent déposer leurs dossiers de candidature aux bourses nationales au titre de l'**année académique 2018-2019** au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 261, avenue de la Grande Chancellerie à Ouagadougou.

I. MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses pour des études dans les grandes écoles sont attribuées, dans les limites du contingentement en cours, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- avoir validé la deuxième année des classes préparatoire avec la mention « assez bien » ;
- être admis aux concours d'entrée dans les grandes écoles ;
- avoir 25 ans au plus.

II. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation.
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- la copie légalisée du diplôme du baccalauréat ;